

Sujet : Fwd: ADS : organisation télétravail
De : Mairie d'Aussac-Vadalle <mairie@aussac-vadalle.fr>
Date : 19/03/2020, 09:20
Pour : Gérard Liot <maire@aussac-vadalle.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : ADS : organisation télétravail
Date : Wed, 18 Mar 2020 15:57:28 +0100
De : aguibert@coeurdecharente.fr, GUIBERT Alexandrine <aguibert@coeurdecharente.fr>
Pour : MAIRIE CHENON <mairiedechenon@wanadoo.fr>, MAIRIE MANSLE <mairie.mansle@orange.fr>,
MAIRIE VAL DE BONNIEURE <mairie@valdebonnieure.fr>, MAIRIE ANAIS <contact@mairie-anais.fr>,
MAIRIE AUSSAC VADALLE <mairie@aussac-vadalle.fr>, MAIRIE TOURRIERS
<mairie.tourriers@wanadoo.fr>, MAIRIE VARS <mairie@vars16.fr>, MAIRIE VILLEJOURBERT
<mairie.villejoubert@wanadoo.fr>, MAIRIE XAMBES <mairie.xambes@wanadoo.fr>, MAIRIE AIGRE
<contact-aigre@aigre.fr>, MAIRIE TUSSON <mairie.tusson@wanadoo.fr>
Copie à : evigour@coeurdecharente.fr, VIGOUR Emmanuel <evigour@coeurdecharente.fr>,
csaugeuil@coeurdecharente.fr, SAUGUEIL Céline <csaugeuil@coeurdecharente.fr>

Bonjour à tous,

Face à la situation de COVID-19 et les nouvelles dispositions sanitaires mises en place, tous nos services de la CDC habituellement ouverts au public sont désormais fermés et ce jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, les services restent joignables par mail suite à la mise en place du télétravail.

En ce qui concerne l'instruction des dossiers d'urbanisme, il faut qu'ils soient tous enregistrés dans le logiciel, et surtout que toutes les pages soient scannées. Je ferai les consultations par mail. Quant aux décisions, elles seront envoyées comme d'habitude via le logiciel. Evidemment, vous pouvez m'interpeller par mail si besoin, je reste à votre disposition.

Je vous remercie de m'indiquer en retour votre organisation interne : La Mairie est-elle ouverte avec réception du courrier, possibilité de scanner les dossiers ou non, et surtout pouvez-vous faire signer les décisions ? Toutes ces informations sont nécessaires pour notre organisation.

Je reste à votre entière disposition et vous souhaite bon courage pour la suite.
Bien à vous et soyez prudents.

Alexandrine GUIBERT
Service Urbanisme – Chargé d'instruction droit des sols

Pôle Aménagement et Environnement
05 45 20 51 44
aguibert@coeurdecharente.fr

5 Av. Paul Mairat
16230 MANSLE
www.coeurdecharente.fr



Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.